

Séance plénière du lundi 24 juin 2019

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019

La Gironde, laboratoire d'innovations sociales, écologiques et démocratiques

DOSSIER DE PRESSE

Ce lundi 24 juin 2019, les élus départementaux sont réunis en séance plénière dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département pour voter 29 dossiers, parmi lesquels :

- > **L'élaboration d'une stratégie girondine de « résilience territoriale » en lien avec l'adaptation urgente aux changements écologiques et sociétaux (page 2) ;**
- > **La Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (page 3) ;**
- > **Le Budget supplémentaire 2019 (pages 4 et 5) ;**
- > **La contribution du Département de la Gironde au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine pour garantir des services publics de proximité (page 6) ;**
- > **Le Schéma départemental du Vivre à Domicile 2019-2021 (page 7) ;**
- > **Le nouveau Contrat ville équilibre avec Castillon-la-Bataille (page 8) ;**

Jean-Luc Gleyze, président du Conseil départemental de la Gironde, proposera également à l'assemblée l'**acquisition du domaine Nodris** à Vertheuil (1,16 million d'euros), un nouveau domaine départemental, qui hébergera un pôle d'activités économiques, culturelles, etc., et la mise en place d'un **budget participatif départemental** dès 2020 (page 2).

Vers une « stratégie girondine de résilience territoriale » : anticiper les changements écologiques et sociaux

Depuis le début du mandat, Jean-Luc Gleyze, président du Conseil départemental, porte la vision d'un Département qui soit « un laboratoire d'innovations sociales, écologiques et démocratiques ». Dans cette perspective, Jean-Luc Gleyze souhaite que, sans tarder, une stratégie soit définie pour anticiper les changements écologiques et sociaux à venir.

La communauté scientifique alerte régulièrement l'opinion et les pouvoirs publics sur les **conséquences majeures des bouleversements environnementaux et sociaux** (changement climatique, raréfaction de ressources vitales, biodiversité en danger, etc.) auxquels l'humanité s'expose, si ensemble, acteurs institutionnels, économiques, associatifs et grand-public n'agissent pas. Les premières personnes impactées par de tels changements seraient les plus vulnérables.

Dans la continuité de son engagement, le Département, en tant que collectivité chef de file des solidarités humaines et territoriales, a un rôle majeur à jouer :

- > L'institution a bénéficié de nombreuses avancées depuis ces quinze dernières années, notamment depuis le lancement de son **Agenda 21**, l'un des premiers en France ;
- > Depuis 2012, le Département de la Gironde fait évaluer sa **responsabilité sociétale** par l'**AFNOR** via le modèle **AFAQ 26 000 collectivité** ;
- > La nouvelle évaluation de la responsabilité sociétale de l'organisation menée par **Afnor certification au premier trimestre 2019 reconnaît le Département comme « Exemplaire »**. L'implication volontaire du Département est reconnue au plan local comme au plan national ;
- > Autre exemple, le Département de la Gironde est le premier département d'Aquitaine à obtenir le label **Territoire Bio Engagé** : dès 2014, plus de 6,1 % de ses surfaces agricoles cultivées en bio avec 645 exploitations bio. La collectivité soutient les **circuits courts** : plus de 50 000 repas sont réalisés chaque jour à partir de produits locaux, etc.
- > De nombreux savoir-faire locaux et de nombreuses expérimentations ont été valorisées par le Département afin d'aborder le monde différemment. Le film « **Ici et maintenant, la Gironde s'invente** » illustre ces talents Girondins ;
- > Enfin, le Département soutient les initiatives portées dans le cadre de **Solutions Solidaires** (2^e édition en 2020) ;
- > La collectivité favorise des **économies d'énergie grâce à plusieurs dispositifs novateurs** (Cocon 33 pour les collectivités, SLIME pour les particuliers en précarité énergétique, etc.).

Fort de ces avancées, il s'agira désormais d'aller plus loin, d'anticiper les « chocs » à venir, d'en atténuer la portée pour s'y adapter. Cette stratégie se construira en coopération avec les collectivités, mais également avec les citoyens et les parties prenantes.

Dans cet esprit, le Département de la Gironde mettra en oeuvre budget participatif départemental dédié à la résilience et s'appuiera sur un panel citoyen.

Un premier acte de la stratégie de résilience Girondine sera proposée à l'assemblée départementale lors du budget primitif 2020 en décembre 2019.

Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Les élus adopteront une Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, qui prévoit la mise en œuvre, en partenariat avec l'Etat, d'actions s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Pour le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, cette convention confirme l'engagement de proximité qui est le sien aux côtés des girondines et girondins en matière d'inclusion et d'égalité des chances dès le plus jeunes âge.

Acteur clef des solidarités humaines et territoriales, le Département mobilise ses différentes politiques publiques et coordonne l'intervention de ses partenaires afin d'accompagner vers l'autonomie et l'emploi les plus fragiles de nos co-citoyens et rompre avec le « déterminisme » de la pauvreté, en investissant sur les personnes et leurs compétences.

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi fixe le cadre des engagements réciproques entre l'Etat et le Département sur la période 2019-2021, en termes d'actions et de moyens financiers mobilisés.

Les objectifs partagés sont les suivants :

- > **Renforcer l'accompagnement des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance** ;
- > **Améliorer l'insertion des allocataires du revenu de solidarité active** en dynamisant le processus d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif, et en assurant la mise en œuvre de la « garantie d'activité » ;
- > **Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles**, en généralisant les démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité et de référent de parcours ;
- > **Améliorer la prise en charge des familles et mineurs à la rue**, via la mise en œuvre des « maraudes mixtes » associant les compétences logement, hébergement, scolarisation de l'Etat et les compétences d'action sociale et de protection de l'enfance du Département.

Des actions complémentaires sur le champ du travail social, de la prévention précoce et de la prévention spécialisée permettent par ailleurs la mise en œuvre des orientations prévues au sein des schémas départementaux, en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté.

Un budget prévisionnel de 1,4 millions d'euros est prévu en 2019 sous forme de dotation provenant du Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi.

Budget Supplémentaire 2019

Une capacité d'investissement renforcée

1,78 milliard d'euros au service des Girondines et des Girondins

Le budget supplémentaire (BS) est caractérisé cette année par un renforcement de la péréquation horizontale et verticale, traduction de la loi de finances pour 2019.

Par ailleurs, les ajustements proposés en fonctionnement constituent des **révisions mineures** (moins de 2%) des prévisions du Budget primitif (BP). Enfin, cette première décision modificative de l'exercice marque une **capacité supplémentaire à investir**.

Des recettes de fonctionnement nouvelles à hauteur de 16,9 millions d'euros

Pour l'essentiel, **ces nouvelles recettes** proviennent du **fonds de stabilisation** (10 millions d'euros), du **fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux** (4,4 millions d'euros) et du dispositif de compensation péréquée (1,1 million d'euros).

En outre, le produit fiscal large du Département inscrit au BP est corrigé de 3,7 millions d'euros ; soit 4,2 millions d'euros au titre de la seule cotisation sur la valeur ajoutée dont le rendement est volatil, et - 0,5 million d'euros au titre d'ajustements d'outils de compensation de réforme ou d'exonérations fiscales. Enfin, les recettes sont réduites de 2,7 millions d'euros afin de tenir compte des délais de remboursement des fonds sociaux européens.

Des dépenses de fonctionnement nouvelles à hauteur de 23,9 millions d'euros

Le volume des dépenses de fonctionnement nouvelles s'élève pour ce budget supplémentaire à 23,9 millions d'euros, dont **près de la moitié (11,8 millions d'euros)**, procède à **des contributions de solidarité auxquelles la Gironde est soumise en vertu des mécanismes de péréquation entre les départements**.

Le budget des solidarités humaines est renforcé de manière nette de 2,3 millions d'euros : 2 millions d'euros au titre de la Prestation de compensation du handicap, l'hébergement des enfants (5,1 millions d'euros). Concomitamment, les réductions de 3,6 millions d'euros correspondent à la reprise de l'excédent constaté de 2018 du CDEF (1,9 million d'euros), et à l'impact des difficultés à recruter des assistants familiaux (-1,7 million d'euros sur les crédits relatifs à leur rémunération).

Enfin, les autres charges font l'objet de propositions à hauteur de 9,8 millions d'euros afin de prendre en compte des aléas (2 millions d'euros pour les dépenses imprévues, 1,1 million d'euros pour les dépenses exceptionnelles et 1,6 million d'euros pour les provisions relatives aux contentieux avec Ford Aquitaine Industries et l'URSSAF).

Les propositions de recettes nouvelles étant inférieures aux nouvelles dépenses, il apparaît un **besoin de financement de 7 millions d'euros**.

La **capacité d'investissement départementale** prend en compte, d'une part, l'excédent de l'exercice 2018 (37 millions d'euros), dont une partie couvre le financement des reports (11,9 millions d'euros), et d'autre part, le solde des propositions nouvelles du BS (7 millions d'euros). Elle est abondée, après ajustement des recettes d'investissement nouvelles de 4,1 millions d'euros et remboursement anticipé d'ouverture de crédits à long terme (10 millions d'euros), d'un montant de 11,1 millions d'euros, déduction faite du remboursement en capital de la dette (1,1 million d'euros).

En section d'investissement, les propositions nouvelles ont pour finalité de renforcer le patrimoine départemental :

- > **10 millions d'euros dédié à l'hébergement de mineurs placés ;**
- > **1,16 million d'euros pour le projet de développement d'un domaine départemental structurant en Médoc (Nodris) ;**
- > **7,3 millions d'euros pour la gestion des Espaces naturels sensibles ;**
- > **et 1,6 million d'euros pour les infrastructures routières.**

Les subventions d'équipement sont quant à elles réduites globalement de 5 millions d'euros.

Le Département confirme son soutien au bloc communal :

- > **1,2 million d'euros pour les espaces naturels sensibles,**
- > **et 400 000 euros pour les équipements sportifs.**

L'intégralité du solde disponible en investissement étant consacré à renforcer la capacité à investir pendant l'année 2019, le programme prévisionnel d'emprunt n'est pas modifié (140 millions d'euros inscrits au BP).

Contribution du Département de la Gironde au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé le 12 octobre 2017 la concertation pour élaborer un « schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires » (SRADDET), en application de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Le SRADDET est construit autour de trois grandes orientations : la **création d'activités et d'emplois, la réponse aux défis démographiques et environnementaux, une union pour le bien-vivre de tous** avec 80 objectifs à plus ou moins long terme.

L'élaboration de ce schéma régional est l'opportunité pour le **Département de la Gironde de réaffirmer sa vision de l'avenir de l'aménagement de la Gironde, et les politiques qu'il met en oeuvre pour consolider les solidarités humaines et territoriales**. Face à l'urgence de la transition écologique, ces solidarités sont essentielles pour assurer la cohésion sociale et territoriale sur l'ensemble des territoires.

Le Département est à ce titre engagé depuis de nombreuses années dans des politiques départementales qui soutiennent la mise en oeuvre des objectifs et des règles du SRADDET : contractualisation avec les communes pour soutenir l'aménagement des bourgs, contrats ville d'équilibre avec les villes jouant un rôle de locomotive sur leur territoire, politiques de mobilités, dialogue entre les acteurs de l'aménagement et de la gestion de l'eau, orientations départementales pour l'urbanisme commercial dans une optique de maîtrise durable du développement commercial, co-animation de l'InterSCoT, de la charte des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbanisés, etc.

Pour que le SRADDET constitue un véritable outil de pilotage de l'aménagement régional, le Département souhaite que l'aménagement de la Gironde soit appréhendé dans toutes ses spécificités. La coopération entre toutes les échelles territoriales doit servir de ligne directrice à l'engagement collectif visant à mieux aménager la Gironde. C'est dans cet esprit que le Département, à partir du cadre stratégique Gironde 2033, a conduit la démarche des pactes territoriaux pour définir et mettre en oeuvre des projets de territoire, dans le dialogue avec la diversité des acteurs locaux et départementaux.

Le Département propose, d'une part, sa vision de l'aménagement de la Gironde dans l'espace régional et, d'autre part, de faire connaître les mesures d'accompagnement d'ores et déjà mobilisables pour aider les territoires dans la mise en oeuvre des politiques d'aménagement durable et de développement équilibré.

Adoption du Schéma départemental Vivre à Domicile 2019-2021

Au 1^{er} janvier 2016, plus de 150 services d'aide à domicile ont basculé dans la compétence unique du Département, portant à 233 le nombre de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) avec de forts enjeux économiques et démographiques.

Le volet intitulé « Schéma du Vivre à Domicile » vient renforcer les engagements et les orientations pris dans le cadre du Schéma Départemental pour l'Autonomie 2017-2021 qui visent à réunir les conditions d'un environnement favorable pour un choix de vie à domicile de qualité par :

- > l'amélioration du cadre de vie ;
- > le développement d'actions visant à lutter contre l'isolement, encourager le lien social et prévenir la perte d'autonomie en lien avec la Conférences des Financeurs ;
- > la mise en œuvre de dispositifs permettant la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à la vie de la cité (solutions facilitant la mobilité, l'accès à la culture, aux activités sportives, au numérique...) ;
- > l'adaptation et l'optimisation de l'intervention des services médico-sociaux à domicile, dont les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Le Département a défini quatre grandes priorités en direction des usagers, des aidants, des prescripteurs et des services :

- > donner à tous les Girondins le droit à un accompagnement de qualité ;
- > instaurer une offre d'aide à domicile lisible et adaptée quel que soit le territoire ;
- > agir sur les métiers du domicile pour renforcer la qualité de l'environnement humain intervenant auprès des Girondins ;
- > encourager l'innovation et l'expérimentation pour une meilleure réponse.

Le volet du Schéma Départemental pour l'Autonomie 2017-2021 intitulé « Vivre à Domicile » s'inscrit pleinement dans le souhait de la collectivité d'une Société Inclusive ouverte à tous.

Il vient également réaffirmer une politique départementale de l'autonomie engagée et volontariste afin de répondre au souhait des personnes de pouvoir vivre « chez soi » le plus longtemps possible.

Ce schéma s'inscrit parfaitement en cohérence avec l'engagement départemental en faveur d'un Territoire 100% inclusif, en lien avec le souhait des personnes de pouvoir vivre chez soi le plus longtemps possible.

En 2018, le Département a consacré plus de 198 millions d'euros, exclusivement dédiés aux politiques de maintien à domicile pour les Girondins.

Nouveau « Contrat de ville équilibre » avec Castillon-la-Bataille

Après Lesparre-Médoc, La Réole et Libourne en 2018, le Département de la Gironde lance un nouveau « Contrat de ville équilibre » avec la commune de Castillon-la-Bataille.

La Gironde accueille plus de 20 000 nouveaux habitants chaque année. Cette dynamique modifie la structure démographique et renforce l'attractivité résidentielle de territoires aussi bien périurbains que ruraux, faisant ainsi évoluer les besoins en matière d'accessibilité aux services, privés et publics.

C'est pourquoi le Département de la Gironde a lancé dès 2018 des « Contrats de ville d'équilibre » pour **soutenir plus fortement les villes moyennes girondines qui jouent un rôle de centralité**, dans des territoires qui peuvent être marqués par des fragilités sociales ou des carences en matière d'accessibilité des services aux publics.

L'objectif est de **créer de nouveaux équipements structurants pour les habitants, dans tous les domaines du quotidien** : emploi, petite enfance, santé, commerce, numérique, collège, culture, sport, etc. Les villes moyennes de Gironde doivent pouvoir offrir ces services qui participent au bon dynamisme et à l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Ces contrats constituent l'une des traductions opérationnelles des enjeux posés dans le cadre des **pactes territoriaux et des différents schémas départementaux**.

CONTACTS PRESSE



Typhaine CORNACCHIARI
Responsable presse
typhaine.cornacchiari@gironde.fr
05 56 99 65 26
06 18 18 22 44

Laurent GAZAL
Attaché de presse
l.gazal@gironde.fr
05 56 99 33 59
06 10 78 76 02